

cabinet, il aurait dû en faire part à la Chambre. En outre, je prétends qu'on aurait dû promulguer un ordre du conseil tout à fait différent au sujet de la commission qui fut instituée. Si la création d'une banque centrale était déjà chose arrêtée, il me semble que la commission qui devait être nommée n'aurait pas dû avoir à examiner s'il était opportun ou non d'instituer un semblable établissement, mais qu'elle aurait dû étudier les fonctions particulières que cette institution aurait à remplir et autres sujets connexes. Je prétends que la façon d'agir du Gouvernement a induit en erreur ceux qui ont comparu devant la commission et la commission elle-même. A la fin du rapport se trouve une liste d'institutions et de particuliers qui ont présenté leur avis à la commission. La plupart avaient traité à l'opportunité de l'établissement d'une banque centrale et non à la manière particulière dont elle pourrait fonctionner, une fois établie. Ces institutions et ces particuliers s'étaient donné beaucoup de peine pour présenter ces avis; certaines localités avaient retenu les services d'avocats pour rédiger leurs plaidoyers. Tous ces efforts auraient été absolument inutiles si l'on avait su que le Gouvernement avait déjà décidé d'instituer une banque centrale. Cela prouve encore une fois jusqu'à quel point le premier ministre fait confiance à la Chambre des communes, ou jusqu'à quel point il se considère responsable vis-à-vis de la Chambre et par elle vis-à-vis du peuple. Je ne veux pas m'étendre trop longuement sur le sujet, mais je prétends effectivement qu'il a manqué d'égards aussi bien envers la commission qu'envers la Chambre des communes et le public canadien. De la part du Gouvernement, c'était grandement manquer d'égards, pour dire le moins, que de nommer une commission, dépenser l'argent du public pour son travail et pour l'impression du rapport, tout cela relativement à une question qui, dans l'esprit du premier ministre, avait été tranchée il y a longtemps.

J'arrive maintenant au dernier sujet contenu dans le discours du trône et qu'on pourrait appeler le programme du Gouvernement relativement à la question ouvrière et au chômage, si toutefois l'on peut dire que le Gouvernement ait un programme à ce sujet. Il a changé si souvent d'attitude à cet égard qu'il est difficile de savoir ce qu'il pense: une année, il adopte telle attitude; l'année suivante, il en adopte une autre. Dans ce discours-ci, le Gouvernement annonce ses intentions pour l'année qui vient. Depuis le début le Gouvernement n'a jamais eu ce qu'on pourrait appeler un programme pour les travailleurs, un programme pour parer au chômage pendant la période de détresse qui n'a cessé d'exis-

ter depuis l'avènement du ministère actuel. Tout le monde dira, je pense, qu'aux Etats-Unis le président a été courageux et catégorique dans son programme de rétablissement industriel. La National Industrial Recovery Act des Etats-Unis n'est qu'une partie seulement d'un vaste programme de rétablissement national qui a été mis de l'avant dans ce pays. Un des traits saillants de la N.R.A., comme on la nomme, est celui qui se rapporte aux salaires et aux heures de travail, un facteur important pour les ouvriers—les heures de travail et les salaires payés pour le travail. Cette ligne de conduite est bien connue en tant qu'elle a été mise en pratique aux Etats-Unis. Son but est d'établir certains standards pour le travail dans toutes les diverses parties du pays. On profite du fait que le Gouvernement traite d'une question plus ou moins d'urgence et qu'il a été revêtu de pouvoirs tout à fait exceptionnels, lui permettant d'accomplir des choses qu'il ne serait peut-être pas en mesure de faire à un autre moment, tout comme notre Gouvernement se trouve en mesure d'en accomplir de semblables. Aux Etats-Unis, le président a évidemment cru que, puisqu'on lui accordait des pouvoirs très étendus pour traiter d'une question d'urgence, et vu les immenses fonds publics qui devaient être dépensés, on devait au moins tenter des efforts simultanés pour améliorer les conditions de travail de façon à assurer leur amélioration permanente. Donc, aux Etats-Unis, on s'est efforcé d'établir certaines règles de travail, d'abolir le travail des enfants et la pratique du marchandage—supprimant les salaires insuffisants et les heures de travail trop prolongées. Par ces moyens, la concurrence entre les diverses maisons sera régularisée sur une base uniforme d'une manière qui, on l'espère, sera avantageuse pour les patrons comme pour les employés. Comme il existe plusieurs centaines de mille sans-travail, le gouvernement des Etats-Unis a cru bon de rédiger des règlements visant les heures de travail et les salaires, ce qui a eu pour effet de relever les salaires dans quelques industries où le travail était le moins rétribué et de diminuer le nombre des heures de travail quand il a fallu distribuer les chances d'emploi entre un plus grand nombre de personnes.

Après que le premier ministre et le Gouvernement eurent fait à peu près tout ce qu'il était possible de faire pour détruire le commerce d'exportation du pays en relevant tellement le tarif que, pour beaucoup d'articles, le commerce avec d'autres pays fut devenu pour ainsi dire impossible,—le commerce ne saurait se poursuivre indéfiniment à l'avantage d'un seul, il doit exister une volonté et une possibilité d'échanger les produits,—il parut se produire un changement du point de vue.

[Le très hon. Mackenzie King.]